

MUTATIONS INTRA 2019

À envoyer par mail : commissaires.paritaires@sudeduccreteil.org
 Ou par courrier : Sud éducation, 9-11, rue Génin, 93100 Saint-Denis
 Pour toute question, contactez les commissaires paritaires au 06-44-66-79-57

DISCIPLINE : _____

Mouvement spécifique Dossier handicap

Nom : _____ Prénom : _____ Né(e) le : ___/___/___

Adresse : _____

Tel : _____ Mail : _____

SITUATION ADMINISTRATIVE

- | | | |
|--------------------------------------|--|--|
| Corps : | Grade: | Position : |
| <input type="checkbox"/> Certifié(e) | <input type="checkbox"/> Classe normale | <input type="checkbox"/> En poste |
| <input type="checkbox"/> Agrégé(e) | <input type="checkbox"/> Hors classe | <input type="checkbox"/> Congé formation (1) |
| <input type="checkbox"/> AE | <input type="checkbox"/> Classe exceptionnelle | <input type="checkbox"/> Congé parental (1) |
| | | <input type="checkbox"/> Congé longue durée (1) |
| | | <input type="checkbox"/> Congé longue maladie (1) |
| | | <input type="checkbox"/> Congé maternité (1) |
| | | <input type="checkbox"/> Détachement (1) (2) |
| | | <input type="checkbox"/> Disponibilité (1) |
| | | <input type="checkbox"/> Stage de reconversion (1) |
| | | <input type="checkbox"/> CNED (1) |
| | | <input type="checkbox"/> Autre (1) (2) |

(1) Depuis le : ___/___/___ (2) Précisez : _____

Titulaire

Date de titularisation : ___/___/___

Échelon au 31/08/18 : ___

Affectation 2018-2019 :

A titre définitif, depuis le ___/___/___

A titre provisoire (ATP)

En établissement ? Nom de l'établissement et de la commune : _____

En ZR ? Nom de la ZR : _____

Établissement de rattachement, nom et commune : _____

Établissement d'exercice, nom et commune : _____

Stagiaire

Première affectation

Ex-non titulaire (ex-MA, ex-contractuel)

Ex-titulaire (1)

Échelon au 01/09/18 (2) : ___

(1) Ancien ministère, corps, service, affectation : _____

Depuis le ___/___/___

(2) Classement initial (stagiaires) ou reclassement.

TYPE ET MOTIFS DE LA MUTATION

Convenance personnelle

Première affectation

Mesure de carte scolaire

Réintégration

Rapprochement de conjoints

Mutation simultanée

Parent isolé

Autorité parentale conjointe

Année de la mesure de carte scolaire : _____
 sur le poste (établissement et commune) : _____
 où vous étiez affecté depuis : _____

Donnez toutes les précisions utiles dans le bandeau ci-dessous.

Mariage/pacs le ___/___/___ Vie maritale avec enfants
 Conjoint : Nom _____ et profession _____
 Département de travail _____ Commune de la résidence _____
 Nombre d'année de séparation au 01/09/2019 : ___
 Nombre d'enfants de moins de 18 ans : ___
 et/ou à naître (reconnaissance anticipée) : ___

Résidence de l'ex-conjoint-e : _____

Indiquez nous ici toute information que vous jugerez utile, ce que vous souhaitez le plus, ce que vous redoutez le plus, ce qui serait vraiment insupportable, les moyens de transport dont vous disposez, des difficultés particulières...

Éléments communs		Barème
Ancienneté de service	<u>Classe normale</u> : 7 points par échelon (14 points minimum pour les échelons 1 et 2) <u>Hors classe</u> : 56 points forfaitaires + 7 points par échelon pour les certifié-es et assimilé-es 63 points forfaitaires + 7 points par échelon pour les agrégé-es (et 98 points, à partir de la 2ème année de l'échelon 4)	
Ancienneté de poste en tant que titulaire	20 points par année de service dans le poste actuel en tant que titulaire ou dans le dernier poste occupé avant une mise en disponibilité, un congé ou une affectation à titre provisoire + 50 points supplémentaires par tranche de 4 ans d'ancienneté sur le poste	
Bonifications des demandes relevant des priorités légales ou réglementaires		
Rapprochement de conjoint ou Autorité parentale conjointe	150,2 pour les vœux DPT, ZRD, ZRA, ACA 50,2 pour les vœux COM, GEO, ZRE	
Années de séparation	Agents en activité : 20 points pour 1 année, 60 pour 2 années, 100 pour 3 années, 130 pour 4 années et plus (vœux DPT, ACA, ZRD, ZRA) Agents en congé parental ou disponibilité pour suivre conjoint : 10 points pour 1 année, 30 pour 2 années, 50 pour 3 années, 65 pour 4 années et plus (vœux DPT, ACA, ZRD, ZRA)	
Enfants à charge de moins de 18 ans au 31/09/2019	50 points par enfant (tous les vœux larges)	
Affectation en éducation prioritaire (voir le détail dans le journal d'information sur le mouvement intra)		
Priorité handicap	1000 points (si accepté en CAPA) ou 100 points (pour toute personne disposant de la RQTH) sur tous les vœux sauf établissement et les vœux restrictifs.	
Parent isolé	150 points sur les vœux DPT, ACA, ZRD et ZRA 50 points sur les vœux COM, GEO, ZRE	
Ancienneté de remplacement	20 points par année d'exercice effectif et continu de fonction de remplacement	
Stabilisation des TZR	- 50 points sur le DPT de la ZR dont l'agent est titulaire - 75 points sur l'établissement d'affectation ou de rattachement - 500 points sur les établissements REP+ (non cumulables avec les points d'éducation prioritaire)	
Demande REP+	20 points sur vœu établissement	
Changement de discipline	1000 points sur le département d'affectation dans l'ancienne discipline	
Personnes sortant de PACD/PALD	1000 points (établissement de la dernière affectation, COM correspondante, DPT correspondant, ACA, ZRE, ZRD, ZRA)	
Réintégration après congé parental	1500 points pour l'établissement de dernière affectation, la COM correspondant, le DPT correspondant, ACA	
Mesure de carte scolaire		
Réintégration autre situation	20 points (DPT, ACA)	
Stagiaires lauréat-es de concours et stagiaires ex-titulaires		
Pour les stagiaires ex-non titulaires qui ont obtenu cette bonification à l'inter	100 points pour les échelons 1 à 3, 120 points pour l'échelon 4, 140 points pour les échelons 5 et plus, sur le premier vœu large formulé non restrictif.	
Bonification stagiaire à utiliser une seule fois sur les 3 ans	20 points sur le premier vœu large non restrictif, si la bonification a été utilisée au mouvement inter-académique	
Stagiaires Sauvadet	30 points sur le vœu correspondant à l'établissement de stage	
Stagiaires ex-titulaires d'un autre corps	1000 points sur le département de l'ancienne affectation et pour un vœu ACA	
Bonification des demandes en fonction du vœu exprimé		
Professeurs agrégés	90 points (sauf discipline uniquement enseignées en lycée) sur les vœux portant exclusivement sur des lycées non cumulable avec les bonif familiales	

Les sigles désignent tous les établissements d'une commune (COM), d'un groupement de commune (GEO) d'un département (DP) de l'académie (ACA). ZR vaut pour zone de remplacement, soit rattachée à un établissement (ZRE), soit toutes celles d'un département (ZRD), soit toutes celles de l'académie (ZRA).